



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2026

Date de convocation : 22 septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt huit septembre, à 20h00 , les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Grégoire, convoqués conformément aux articles L.2121-10 à 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en mairie, sous la présidence de REMOISSENET Laëtitia.

Etaient présents :

REMOISSENET Laëtitia, PASQUET Nathalie, VINET Liliane, GUYOT Jean-Yves, AMELOT Delphine, DUCIEL Christine, AMPIGNY Joby, CHUBERRE Philippe, BENOIST Florence, SIMON Didier, CHAMART-LEJEUNE Marie-Hélène, PERROT Olivier, GREIVELDINGER Jacques, LORHO Mathieu, POSTEC Christelle, LE BOURHIS Sandra, ROUX Émeline, BABES Anca, LOCATELLI Sandrine, PEDRON Jordane, DEFRANCE Matthieu, MAIER Charles, ALIAGA Marie

Absent(s) excusé(s) :

DU MOTTAY Éric (Mandataire DEFRANCE Matthieu), GALLIER Maxime (Mandataire REMOISSENET Laëtitia), MOREL Christian (Mandataire BABES Anca), DE VERGIE Guillaume (Mandataire AMELOT Delphine), CHARDINNE-DELISLE Laurène (Mandataire VINET Liliane), BADEA Sabina (Mandataire ALIAGA Marie)

DEFRANCE MATTHIEU a été nommé(e) secrétaire de séance.

**N° V_DEL_2026_087 FONCTION PUBLIQUE - MODIFICATION TEMPS DE TRAVAIL - 2 POSTES
ADJOINTS D'ANIMATIONS**

(Rapporteur : REMOISSENET Laëtitia)

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

VU le code général de la fonction publique, notamment son article L. 313-1 ;

VU le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;

VU le décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants ;

VU la délibération n°023/60 du 22/05/2023 portant création des postes d'adjoint territorial d'animation à temps non complet 27h30 concernés ;

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 10 septembre 2026 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer, au sein des établissements d'accueil du jeune enfant relevant du service petite enfance, une présence professionnelle suffisante sur l'ensemble des plages d'ouverture pour respecter le taux d'encadrement réglementaire des enfants accueillis ;

CONSIDÉRANT que le passage de la durée hebdomadaire de service de ces deux postes de 27 heures 30 minutes à 28 heures 45 minutes porte cette durée au-delà du seuil de 28 heures hebdomadaires, entraînant l'affiliation des agents concernés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) en lieu et place de leur affiliation actuelle à l'Institution de Retraite Complémentaire des Agents non titulaires de l'État et des Collectivités publiques (IRCANTEC) ;

Chers collègues,

Deux postes d'adjoint territorial d'animation, rattachés au service petite enfance, sont actuellement pourvus à temps non complet à raison de 27 heures 30 minutes hebdomadaires.

Le bon fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant, et le respect du taux d'encadrement réglementaire des enfants qui y sont accueillis, imposent de renforcer le temps de travail affecté à ces deux postes.

Il est ainsi proposé de porter leur durée hebdomadaire de service à 28 heures 45 minutes, à effet du 01/10/2026. Il est précisé que ce nouveau temps de travail portera les agents concernés au-delà du seuil de 28 heures hebdomadaires, emportant leur affiliation à la CNRACL en lieu et place de l'IRCANTEC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

1°/ DE PORTER de 27 heures 30 minutes à 28 heures 45 minutes la durée hebdomadaire de service des deux postes d'adjoint territorial d'animation à temps non complet, à effet du 01/10/2026;

2°/ D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget de la collectivité, chapitre 012 ;

3°/ D'AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE :

26 voix POUR

3 ABSTENTION(S) :

MAIER Charles, ALIAGA Marie, BADEA Sabina

Fait à Saint-Grégoire le 29 septembre 2026

Le Maire,
REMOISSENET Laetitia

Secrétaire de séance,
DEFrance Matthieu